

Énoncé de principes relatif au développement des filières de l'hydrogène renouvelable

Le présent énoncé de principes a pour but de fournir une orientation au SFCP-Québec en ce qui a trait au développement des filières de l'hydrogène renouvelable au Québec. L'objectif étant de contribuer à la prévention de la privatisation de ressources et de moyens de production d'énergies (eau, éolien, hydrogène, solaire, etc.). Sous couverture de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques, nous assistons à une accélération de la privatisation de ressources et de moyens de production d'énergies. Les pétrolières et autres multinationales énergétiques sont très actives dans le développement et la production d'énergies dites renouvelables. Au Québec, le modèle énergétique actuel est partiellement ou entièrement privé.

Que le Québec mise uniquement sur l'hydrogène renouvelable

Se concentrer exclusivement sur l'hydrogène **renouvelable** est la seule option pour que le système énergétique québécois puisse relever les défis climatiques et contribue au respect des cibles de réduction de GES du Québec. Le Québec ne devrait fournir aucune aide financière au développement de l'hydrogène dérivé de combustibles fossiles (bleu ou gris).

Que l'hydrogène renouvelable ne soit utilisé que lorsque l'électrification directe n'est pas possible

L'hydrogène renouvelable est, et demeurera, une ressource relativement coûteuse et au rendement énergétique faible par rapport à l'utilisation directe de l'électricité. Son utilisation doit être limitée aux contextes où les contraintes techniques empêchent une électrification directe, comme les processus industriels, telles que la sidérurgie. Dans le secteur des transports, l'hydrogène renouvelable devrait être réservé là où il n'existe pas d'autres solutions plus propres, comme dans l'aviation ou le secteur maritime.

Que la filière de l'hydrogène renouvelable participe à l'atteinte des cibles de réduction de GES du Québec

Le déploiement d'une stratégie sur l'hydrogène renouvelable devrait avoir comme objectif principal la lutte aux changements climatiques et la construction d'une économie sobre en carbone. Le gouvernement devra s'assurer qu'elle contribue positivement aux cibles climatiques du Québec et ajuster sa stratégie énergétique en conséquence.

Toute production d'hydrogène ne doit servir qu'aux besoins locaux compatibles avec la capacité de production

Les capacités d'électrolyse d'Hydro-Québec sont limitées. Les besoins créés par une nouvelle filière ne doivent pas excéder les possibilités de production d'hydrogène renouvelable et doivent ainsi être alimentés par de l'hydrogène fossile (bleu ou gris) ce qui serait incompatible avec les objectifs climatiques du Québec.

Que l'hydrogène renouvelable ne soit pas injecté dans le réseau gazier

Le potentiel de décarbonations du gaz fossile par l'intégration d'hydrogène est très limité. Utiliser une ressource renouvelable collective pour verdir très partiellement une énergie fossile privée n'est pas une bonne idée. L'injection d'hydrogène renouvelable dans le réseau gazier retarderait la transition énergétique et mènerait à un verrouillage énergétique à l'égard du gaz fossile incompatible avec l'objectif de carboneutralité du Québec.

Que la stratégie sur l'hydrogène renouvelable mette en place les structures nécessaires pour une transition juste.

Le déploiement de la stratégie sur l'hydrogène doit mettre en place des structures pour assurer une transition juste, pour la création et le maintien d'emplois de qualité, la formation, et la mobilisation des travailleurs et travailleuses et permettre d'atteindre les objectifs climatiques du Québec

Que la filière de l'hydrogène renouvelable minimise ses impacts sur les milieux naturels et sur la biodiversité

Il est primordial de minimiser les impacts négatifs inévitables sur nos écosystèmes en assujettissant les projets qui découlent de la filière de l'hydrogène à une réglementation environnementale stricte. L'interdiction de tout développement dans les milieux humides, les milieux naturels fragiles ou tout milieu où se trouvent des espèces protégées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables doit être mise en vigueur. Il est important qu'on maximise l'utilisation des infrastructures électriques existantes pour minimiser l'impact environnemental.

Que le gouvernement du Québec poursuive des consultations publiques et un processus démocratique

- Travailler avec l'ensemble des parties prenantes interpellées par le déploiement de cette filière;
- Tenir des consultations publiques à chaque jalon et étape phare de sa stratégie ;
- Diffuser l'échéancier des consultations d'avance afin de maximiser la participation ;
- Consulter les populations affectées le plus tôt possible dans le processus de planification.

La production d'hydrogène doit être de propriété entièrement publique

L'eau et l'hydroélectricité utilisées pour la fabrication d'hydrogène sont de propriété publique. Il est essentiel de se positionner contre toute production d'énergie privée, à partir de ressources publiques, par des sociétés ou multinationales qui n'ont qu'un seul but, le profit, et ce sans nécessairement se soucier des impacts socio-environnementaux.

La production d'hydrogène renouvelable doit rester sous contrôle démocratique par la mise en place d'une structure réglementaire

Le gouvernement doit mettre en place une structure réglementaire indépendante et non partisane spécifique à l'hydrogène renouvelable qui permettra d'harmoniser la réglementation entourant les différents éléments de production, de transport, de stockage et de distribution. Il faut s'assurer qu'aucun aspect de la filière ne demeure sans réglementation claire.

Que le gouvernement du Québec n'exporte pas d'hydrogène renouvelable

L'exportation nécessiterait le développement d'une capacité de production enlevée d'hydrogène et de nouvelles infrastructures de transport ayant des impacts sur les milieux naturels et humains. Cette chaîne logistique mènerait à de grandes pertes énergétiques. Le Québec dispose déjà d'infrastructures importantes d'exportation d'énergie avec les 15 interconnexions d'une capacité de 7974 MW d'Hydro-Québec. Au besoin, il pourrait donc faciliter le développement d'hydrogène renouvelable chez ses voisins en y exportant l'intrant clé : l'électricité.